

30 novembre 2020 – RURALITÉ : L'inventaire à la Prévert du Gouvernement.

Plus d'un an après le lancement de l'agenda rural, le second comité interministériel aux Ruralités, le 14 novembre dernier, a dressé un bilan d'état d'avancement de ses 181 mesures. Certains domaines sont à la traîne, comme la santé.

Le 20 septembre 2019, le Premier Ministre Édouard PHILIPPE annonçait le lancement de l'Agenda Rural, qui reprenait une bonne partie des préconisations du groupe de travail « Agenda rural », présentées deux mois auparavant.

Cet agenda contenait 181 mesures touchant à tous les pans de la ruralité et dépendant ainsi de nombreux ministères.

La nomination en juillet dernier du Député Joël GIRAUD comme secrétaire d'État chargé de la Ruralité a permis de relancer la machine. Et de mettre la pression sur les ministères, avec la nomination dans chacun d'eux d'un référent « ruralité », une mesure annoncée en septembre 2019 et mise en œuvre seulement un an plus tard.

Le 14 novembre, le Premier Ministre Jean CASTEX est intervenu au congrès de l'A.M.R.F. (Association des Maires Ruraux de France), rappelant qu'il avait fait de la revitalisation des territoires l'un des axes principaux de son action. Le comité interministériel, tenu juste avant, avait porté sur le bilan d'avancement des 181 mesures ; quelques nouveautés furent annoncées.

Jean CASTEX a insisté sur la couverture du territoire en très haut débit ; en zone d'initiative publique, qui concerne en premier lieu les territoires ruraux, au deuxième trimestre 2020, ce sont 4,3 millions de locaux qui ont été raccordés au réseau FTTH, contre 2,5 à la fin du deuxième trimestre 2019.

Il est également revenu sur la résorption des zones blanches de téléphonie mobile. En Creuse, nous savons qu'il faut sans cesse maintenir la pression pour obtenir pylônes et raccordements.

Fut également évoqué le dossier « santé ». Est à noter l'essor de la télémédecine, passant de 50.000 téléconsultations à plus d'un million avec le confinement (les téléconsultations vont désormais être remboursées à 100%).

L'agenda rural prévoyait de recruter 200 médecins salariés dans les territoires ruraux d'ici à 2022 ; à ce jour, 50 l'ont été.

Se fait attendre, et c'est fort regrettable, le stage obligatoire pour les internes en médecine dans les zones sous dotées en médecins.



Le Premier Ministre s'est félicité du respect de l'engagement selon lequel aucune école ne serait fermée dans les communes de moins de 5.000 habitants sans l'accord du Maire, ce qui aurait permis le maintien de 1.500 écoles.

Au rang des mesures mises en avant, mais déjà annoncées, on peut citer, pêle-mêle :

- Le maintien du dispositif Z.R.R. (Zones de Revitalisation Rurale) jusqu'à la fin de 2022,
- La mise en place d'une nouvelle génération de contrats de ruralité rebaptisées « contrats de relance et de transition écologique »,
- La création de 1.800 postes de volontaires jeunes diplômés, affectés dans les collectivités rurales pour y apporter de l'ingénierie.
- Les 130 premières labellisations au titre du Plan « Petites Villes de Demain ».

A aussi été abordé le Plan de relance : le Gouvernement estime que 5 milliards du plan sont fléchés vers les territoires ruraux. Il compte en particulier la relance des petites lignes ferroviaires, les 300 millions de crédits consacrés aux réseaux d'eau et d'assainissement, la hausse de la DSIL d'un milliard d'euros (un tiers de cette dotation est alloué aux communes rurales) ou encore les 80 millions d'euros affectés au développement des projets alimentaires territoriaux.

Le prochain Comité interministériel dressera le bilan de l'effet du plan de relance sur les territoires ruraux.